

# PRÉSENTATION DE LA FORMATION



## ***MAITRE D'APPRENTISSAGE / TUTEUR***

Version : novembre 2024

## Contexte de la formation

Le développement des parcours de formation en alternance est un véritable enjeu pour la qualification et l'insertion professionnelle et un réel atout pour l'entreprise. Le rôle et les missions du maître d'apprentissage/tuteur sont primordiales dans la réussite du parcours en alternance.

La loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » du 5 décembre 2018 cherche à soutenir le développement, la simplification et la sécurisation du contrat d'apprentissage. Elle a également l'ambition de réduire les décrochages des apprentis/alternants en renforçant leur accompagnement. Cette formation permet d'accéder à une reconnaissance et à une valorisation des compétences.

## Public

La formation s'adresse aux professionnels :

- Titulaires d'un diplôme du secteur sanitaire, social et médico-social et en situation d'emploi dans ce secteur
- Encadrant des stagiaires en formation initiale ou des salariés en contrats de professionnalisation ou en période de professionnalisation, ou des salariés en contrats d'apprentissage, ou des personnes en insertion dans l'emploi.

**Pas de prérequis**

## Objectifs

**Compétences à acquérir par domaine :**

**DC 1 : Accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant**

- Préparer l'arrivée de l'apprenti/alternant dans l'entreprise.
- Accueillir l'apprenti/alternant à son arrivée dans l'entreprise.
- Faciliter l'intégration de l'apprenti/alternant durant la période d'essai.

**DC2 : Accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle**

- Suivre le parcours avec le centre de formation.
- Organiser le parcours au sein de l'entreprise.
- Accompagner l'apprenti/alternant dans son parcours d'apprentissage

**DC3 : Participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages**

- S'appuyer sur des situations de travail pour développer l'apprentissage.
- Guider la réflexion de l'apprenti/alternant sur ses activités professionnelles et d'apprentissages.
- Évaluer les acquis des apprentissages en situation de travail.

## Méthodes pédagogiques mobilisées

- Des apports théoriques en lien avec la pratique
- Des supports pédagogiques remis aux professionnels
- Des ateliers de mise en pratique au travers d'études de cas
- Programmes des 6 jours de formation en présentiel.

## **Programme 2025 :**

### **1er jour**

Pré-accueil de convivialité : café, tour de table...

Autotest de positionnement

Matin : L'accueil et le livret d'accueil  
Après-midi : Définition des compétences  
Blocs de compétences  
Construction des référentiels

### **2ème jour**

Matin : La démarche tutorale : un positionnement  
Après-midi : Le processus d'admission

### **3ème jour**

Journée : Les aspects législatifs, règlementaires et institutionnels des formations

### **4ème jour**

Matin : Des référentiels à l'offre de formation  
Après-midi : La régulation et la gestion des difficultés

### **5ème jour**

Matin : La régulation et la gestion des difficultés (suite)  
Après-midi : Une offre de formation et les situations apprenantes

### **6ème jour**

Journée : Gestion du partenariat avec les organismes de formation  
La place de la contractualisation

Bilan fin de module : autotest comparatif

Évaluation qualitative

## **Modalité d'évaluation**

4 types de modalités d'évaluation :

- Modalité d'évaluation des acquis : autotest de positionnement distribué en début de formation
- Modalité d'évaluation de l'atteinte des objectifs : l'action de formation est sanctionnée par une attestation de fin de formation
- Modalité d'évaluation de fin de module : autotest comparatif pour le positionnement et les ressentis en fin de formation
- Modalité d'évaluation qualitative

## **Une évaluation qualitative**

L'évaluation est une démarche constante de l'IRTS-CA pour toute formation.

L'institut est soucieux de mettre en place des outils capables de rendre compte d'une mesure d'écart entre les objectifs visés et leur réalisation.

L'évaluation de la formation se fera, par conséquent, à différents niveaux et selon diverses formes :

Évaluation de fin de l'action de formation par les apprenants et les parties intéressées.

## **Une organisation**

La formation est dispensée sur une amplitude de 40 heures. Elle comporte 6 jours de formation en présentiel. 1 session par an. Aucun stage n'est prévu dans le cadre de cette formation.

### Une équipe pédagogique

- Simone FOND : Directrice de la pédagogie et des formations
- Virginie COEZ : Responsable de la formation/Référente apprentis CFA IRTS CA
- Marc FOURDRINIER : Formateur, sociologue, spécialiste de l'action sanitaire et sociale
- Marion LEROUX : Assistante pédagogique

### Identification de notre organisme de formation

Institut Régional du Travail Social de Champagne-Ardenne

Directeur Général : M. Stéphane FOURNAL

Directrices de la pédagogie et des formations : Mme Simone FOND et Mme GILLES Martine

Date de création : 16/01/1991

Nature juridique : Association de loi 1901

Numéro de déclaration d'activité : 21.51.00.158.51

Adresse : 8 Rue Joliot Curie – 51100 REIMS

Tel : 03.26.06.93.06

Contact : [marion.leroux@irtsca.fr](mailto:marion.leroux@irtsca.fr)

Site internet : [www.irtsca.fr](http://www.irtsca.fr)